

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.625.002.1 DU 29 AVRIL 1997

## Bascules à équilibre automatique TESTUT modèle PSP 3000 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMANANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

### FABRICANT

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 90.2.55.626.9.3 du 18 septembre 1990 (1), n° 91.00.625.017.1 du 9 septembre 1991 (2), n° 91.00.625.029.1 du 25 octobre 1991 (3), n° 91.00.625.031.1 du 6 novembre 1991 (4), n° 92.00.625.019.1 du 18 février 1992 (5), n° 92.00.625.031.1 du 18 juin 1992 (6), n° 92.00.625.044.1 du 29 septembre 1992 (7),

n° 92.00.625.054.1 du 24 décembre 1992 (8) et n° 93.00.625.003.1 du 2 mars 1993 (9) relatives aux bascules à équilibre automatique TESTUT modèle PSP 3000, et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002.

### CARACTERISTIQUES

Les bascules à équilibre automatique TESTUT modèle PSP 3000 faisant l'objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées :

- par la possibilité d'utiliser un récepteur de charge renforcé sur pieds, sans châssis inférieur, conforme au plan annexé à la présente décision,
- par la possibilité d'utiliser les capteurs SCALME type S30X300C3 faisant l'objet de la décision d'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 94.00.644.006.4 du 11 octobre 1994 ou type SB30X... faisant l'objet de la décision d'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 94.00.644.004.4 du 13 mai 1994 conformément au tableau suivant :

Bascules PSP 3000 avec ou sans châssis inférieur - n ≤ 3 000 e				
Modèle	Max ≤ (en kg)	Min ≥ (en kg)	e ≥ (en g)	type de capteurs
PSP 3000	600	4	200	S30X300C3 ou SB30X500
	1 500	10	500	SB30X1200
	2 000	20	1 000	SB30X2000
	3 000	20	1 000	SB30X2000

- (1) Revue de Métrologie, septembre 1990, page 1218.  
 (2) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 955.  
 (3) Revue de Métrologie, octobre 1991, page 1104.  
 (4) Revue de Métrologie, novembre 1991, page 1244.  
 (5) Revue de Métrologie, février 1992, page 275.  
 (6) Revue de Métrologie, juin 1992, page 874.  
 (7) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1365.  
 (8) Revue de Métrologie, janvier 1993, page 151.  
 (9) Revue de Métrologie, mars 1993, page 493.

Les autres caractéristiques restent identiques à celles fixées par les décisions précitées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des balances concernées par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;
- le numéro et la date de la décision d'approbation figurant dans la décision appropriée précitée ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

Le récepteur de charge comporte à proximité de la poignée de manutention une plaque sur laquelle est portée la mention : «LE RESULTAT DE LA PESEE N'EST GARANTI QUEN POSITION HORIZONTALE, CONTROLEE A LAIDE DE L'INDICATEUR DE NIVEAU».

Le numéro et la date de la présente décision seront portés sur le carnet métrologique des instruments concernés.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de

dossier DA 18-299, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

### REMARQUE

Les balances à équilibre automatique TESTUT modèle PSP 3000 faisant l'objet de la présente décision peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

### ANNEXE

Schéma du dispositif récepteur de charge sans châssis inférieur n° 6399.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES

J. F. MAGANA

---

■ N° 6399

**BASCULES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TESTUT, PSP 3000**

*Schéma du dispositif récepteur de charge sans châssis inférieur*

